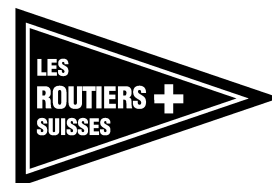


Récolte de signature contre les visites médicales abusives!



Les autorités serrent la vis! Le canton de Vaud a transformé la visite médicale obligatoire afin d'en faire une affaire très compliquée. Nous sommes aussi d'avis qu'un chauffeur se doit d'être en bonne santé pour exercer sa profession; les examens médicaux réguliers sont donc nécessaires. Au cours des dernières années, les exigences en matière de contrôle médical sont devenues plus détaillées, ce qui ne signifie pourtant pas que chaque point doit faire l'objet d'un examen approfondi tous les cinq ans. Chacun connaît ses petits problèmes de santé et fait en sorte de les traiter le mieux possible.

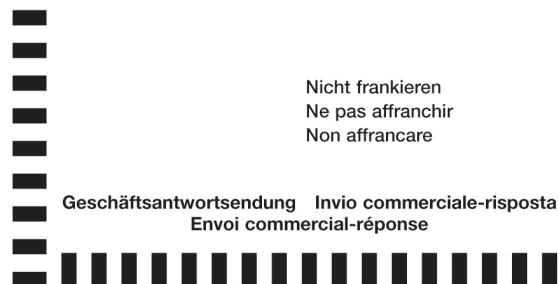
Dans cette affaire, on a l'impression que l'on cherche, sous couvert de nécessité et de travail soi-disant bien fait, à garantir du travail grassement payé à certains. La prestation médicale fournie semble ne plus être suffisamment onéreuse. Et la manière dont le canton de Vaud avait prévu de monopoliser

cette prestation s'apparente au népotisme, voire à la corruption. Cette nouvelle procédure a été mise en place presque furtivement, sans faire grand cas des besoins des chauffeurs.

Depuis, cette nouvelle procédure a été revue par le canton de Vaud, qui en a abaissé le coût à 230 francs, montant qui reste cependant trop élevé.

Nous récoltons ces signatures afin d'éviter que de telles chicaneries administratives soient mises en place dans d'autres cantons. Nous sommes d'avis que l'Office fédéral des routes devrait édicter une directive claire à ce sujet, afin de garantir un déroulement et un tarif raisonnables en ce qui concerne cette visite médicale.

Nous partons du principe que ces abus ne vont guère améliorer la sécurité routière.

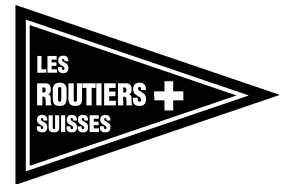


Les Routiers Suisses

Rte de la Chocolatière 26

CH-1026 Echandens

Récolte de signature contre les visites médicales abusives!



Nos revendications sont les suivantes:

1. En ce qui concerne la visite médicale, il faut publier la liste des médecins agréés, afin que les chauffeurs puissent se soumettre à cet examen sans devoir effectuer de longs déplacements.
2. Le chauffeur a 6 mois pour fixer un rendez-vous avec l'un des médecins figurant sur la liste.
3. Le coût de la visite médicale ne doit pas excéder 100 francs.
4. Les éventuels examens complémentaires doivent être dûment et clairement motivés.

	Nom, prénom	Adresse	NPA / Localité	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				